

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.04.04/277

Lundi 11 avril 2016

Fixation des taux d'imposition
des taxes directes locales
pour l'exercice 2016

22 AVR. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

L'an deux mille seize, le lundi 11 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 4 avril 2016.

Présents : 33		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)
Procuration à M. Justin DESSOUT

Mme Francesca FAITHFUL
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE

Excusés non représentés : 6

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)

M. Georges BREDET (8^{ème} Vice-Président)

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Absents : 8

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE

M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

M. Olivier SERVA

Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-1 et suivants;
- VU le Code Général des impôts et notamment les dispositions de l'article 1467 et suivants;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU l'état 1259 FPU portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'exercice 2016;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant que le produit attendu de cotisation foncière des entreprises s'élève à 20 940 622 € et que le produit attendu des trois autres taxes ménages s'élève à 10 332 298 € ;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 7 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE,

À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (M. Harry DURIMEL);

ARTICLE 1- De fixer le taux de CFE à **24,94 %** sans augmentation par rapport à l'exercice 2015.

ARTICLE 2- De fixer le taux des trois autres taxes comme suit :

TAXES	BASES 2016	TAUX en (%)	PRODUITS
Taxe d'Habitation (<i>sans changement</i>)	82 408 000	11, 71	9 649 977
Taxe Foncière (<i>bâti</i>) (<i>sans changement</i>)	133 513 000	0, 5	667 565
Taxe Foncière (<i>non bâti</i>) (<i>sans changement</i>)	550 600	2, 68	14 756
TOTAL			10 332 298 €

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **15 AVR. 2016**

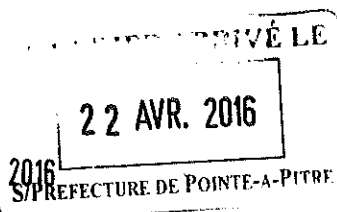
Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, le
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

22 AVR. 2016



26 AVR. 2016

26 AVR. 2016

26 AVR. 2016

26 AVR. 2016

26 AVR. 2016

